

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

GAZETTE DES CAMPAGNES

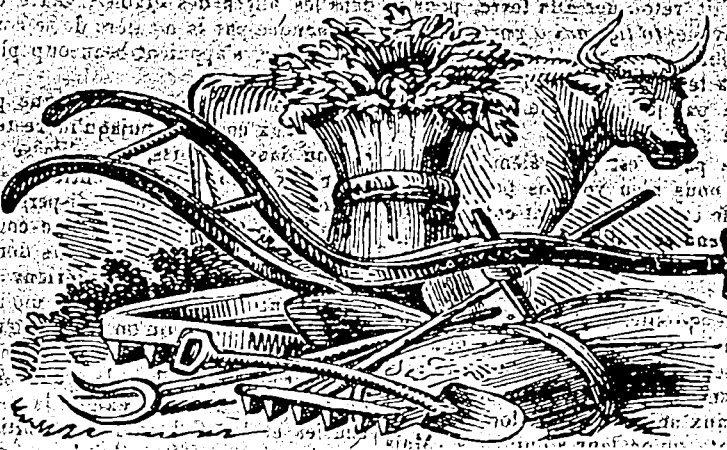
Journal du Cultivateur, et du Colon, paraissant tous les Jedis

Editeur-Propriétaire
FIRMIN H. PROULX

A qui toutes lettres concernant l'administration de la Gazette et les demandes pour abonnement devront être adressées franco.

L'abonnement est de \$1 par an, payable d'avance. On ne s'abonne pas pour moins d'une année.

L'avis de discontinuation doit être donné par écrit à ce Bureau un mois d'avance. Les arriérés devront avoir été payés, sans quoi l'abonnement sera censé continuer, malgré le refus de la Gazette.



Rédaction

Toutes lettres, correspondances, concernant la Rédaction, devront être directement adressées à

FIRMIN H. PROULX

ANNONCES :

1ère insertion, 10 cts. la ligne; 2me insertion, etc. 8 cts. par ligne.

Pour les annonces à long terme, conditions libérales.

Que ceux qui désirent adresser aux cultivateurs annoncent dans notre Gazette agricole.

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première. Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

SOMMAIRE

- Causerie agricole.** De la litière.
- Revue de la Semaine :** Persecution contre l'Eglise catholique. Conversion au catholicisme de la reine douairière de Bavière. Sentence de mort contre M. Lépine. — Solennités religieuses en Canada. — La mission des évêques.
- Sujets divers :** La répartition. — Tout ce qui constitue l'état social doit être protégé par l'autorité. — Ne maltraitez pas les animaux car ils vous servent de toutes leurs forces et de toute leur intelligence. — Le coaltar sur les plaies des arbres. — Orienter les plants d'arbres fruitiers comme ils l'étaient en pépinière. — L'agriculture et le bâtiment. — Pression des fourrages.
- Petite chronique :** Paroisses modèles: St. Cyprien, Angé-Gardien de Camrobert, A. Jansville, St. George d'Henriville, St. Sébastien. — Projet de l'établissement d'une fromagerie à Ste. Anne de la Pocatière. — Avantages d'une fromagerie. — La récolte de blé aux Etats-Unis.
- Recettes :** Remède du docteur Debreyne contre la surdité. — Moyen pour couper le verre en employant la térébenthine.

CAUSERIE AGRICOLE

DE LA LITIÈRE

On donne le nom de litière à toutes les substances végétales et minérales que l'on dispose sur le sol des étables ou écuries, afin de procurer aux animaux un couchage plus doux et plus chaud. Ce ne sont pas cependant les seuls avantages de la litière; elle remplit encore d'autres objets très- importants par son emploi, on prévient la déperdition des urines, on maintient le bétail dans un état de propreté, et par cela même dans des conditions plus favorables à sa santé et l'on augmente, d'une manière très notable, la masse du fumier qui est une richesse pour le cultivateur.

Il semble que l'établissement d'une litière est chose très-facile, et que les principes de sa formation devraient être généralement connus; cependant rarement on fait la bien disposer dans les campagnes, ou du moins on n'y attache pas une grande importance.

Presque partout on ne réserve que la quantité de paille justement nécessaire à la nourriture des animaux et à la formation de la litière, sans considérer que la vente du surplus de cette paille, loin d'être un gain, est une véritable perte, puisque la masse des récoltes est toujours proportionnelle, année commune, à celle des engrais. C'est donc avec excès plutôt qu'avec parcimonie qu'on doit faire des réserves pour la litière dans une exploitation rurale bien conduite.

L'abondance de la litière est encore commandée par le bien-être des animaux, qui sont plus mollement et plus sèchement couchés sur une couche épaisse de paille que sur une couche mince, et par l'immense utilité des fumiers qu'on ne peut avoir en trop, grande abondance, et qu'on ne peut fabriquer en trop grande quantité.

Nous ne prétendons pas induire de ce qui précède que l'on doit administrer au bétail une litière surabondante; ici, comme en tout, il faut se garder des extrêmes; l'exagération fait tort aux meilleures choses.

La substance la plus généralement employée, comme litière est la paille des céréales; aussi est-elle très-propre à cet usage sous bien des rapports; par elle-même, elle peut augmenter la valeur des fumiers, car elle renferme des principes utiles aux récoltes. Le canal, dont elle est ornée la rend très-apte à l'absorption des excréments liquides qui le plus souvent, sans son intervention, s'échapperaient en pure perte; elle se mélange parfaitement avec les excréments, sert de liant entre les déjections fluides et solides, facilite par conséquent leur accumulation, et leur transport; sa décomposition est prompte, et en peu de temps elle est entièrement unie à la masse du fumier. De plus elle a l'avantage de ne pas s'attacher à la peau des animaux.

Plus la paille est divisée, plus grande est sa force d'absorption pour les urines, qui la pénètrent alors plus facilement pour s'incorporer à elle. Ce n'est donc pas la paille entière et intacte qui est la plus propre à servir de litière, mais bien celle qui a perdu sa rigidité et a été brisée par

un moyen quelconque, avant d'être utilisée.

Ce qui a beaucoup contribué à généraliser l'emploi de la paille en guise de litière, c'est qu'elle se trouve généralement à la portée des cultivateurs. C'est, une des plus bien-faisantes provisions de la nature, dit un célèbre agronome, que celle par laquelle elle fait retourner à la terre, pour y produire une nourriture nouvelle, la tige qui a porté le pain du cultivateur. Aussi, malheureux ajoute-t-il le cultivateur qui ne rend pas la paille à la terre, qui la brûle ou la vend, ou la gaspille, lorsqu'il n'a pas le moyen de donner à la terre une compensation suffisante.

Du reste, la valeur de la paille est généralement et depuis longtemps appréciée; nous n'en voulons pour preuve que le prix élevé auquel elle est généralement cotée sur nos marchés. Si le cultivateur vend sa paille à cause des prix élevés, qu'il emploie au moins l'argent qu'il retire de la vente à acheter des engrais.

La paille possède peu de qualités nutritives et, comme telle, ne peut guère être utile au bétail qui s'en nourrit. Elle n'est guère propre à servir de lest et, sous ce dernier rapport, il peut être très-avantageux d'en abandonner chaque jour une certaine quantité aux animaux, qui alors digèrent infiniment mieux les aliments qu'on leur administre. Mais que l'on ne s'y trompe pas, cette addition ne dispense aucunement de distribuer au bétail une nourriture suffisante et substantielle; ce n'est qu'à cette condition qu'on peut en espérer une action favorable.

Si la paille est donnée, comme nourriture au lieu de servir comme litière, il est bien difficile de maintenir les animaux dans un état de propreté convenable, à moins que les étables ne présentent une construction particulière ou que l'on ne dispose d'autres matières propres à la remplacer. En outre, les excréments privés de litière se recueillent avec difficulté, leur transport est infiniment moins commode et leur répartition s'effectue avec moins de régularité.

La quantité de litière est subordonnée à celle des fourrages administrés, ainsi qu'à la nature des aliments et à l'état de excréments. Plus la nourriture sera copieuse et plus aussi elle sera aqueuse, plus la proportion de litière devra être élevée. Cette proportion doit aussi varier avec la fluidité des excréments, et l'on comprend alors que les bêtes bovines exigent une litière plus abondante que le cheval. Les moutons, dont les excréments sont généralement secs, n'ont besoin que d'une quantité minime de litière, celle nécessaire à l'absorption des urines qui, chez ces animaux, sont peu abondantes.

On conçoit aisément qu'il nous est impossible de donner des indications précises sur la quantité de litière, en un mot de fournir des chiffres, car ceux-ci sont variables. Tout ce que l'on peut dire de plus général à cet égard, c'est que la quantité de litière doit toujours être suffisante pour absorber toutes les déjections liquides. Lorsque la paille est donnée à profusion, qu'il y a excès, on obtient à la vérité une plus forte masse de fumier, mais celui-ci est doué de moins de propriétés; il possède moins d'énergie et ne produit pas sur les récoltes des effets aussi favorables qu'un fumier où les proportions ont été judicieusement combinées.

La pénurie de litière est surtout très-préjudiciable dans les fermes où aucune disposition n'est prise pour éviter la déperdition des engrais liquides. Par son mélange avec les excréments du bétail, la paille gagne considérablement en poids, et l'on peut dire, sans exagération aucune, que par cette union son poids est triplé, ce qui influe d'une manière très-prononcée sur l'augmentation et la masse générale des fumiers.

Comme ce sont les excréments des animaux qui font la bonté des fumiers, on doit disposer la litière de manière à ce qu'il s'en perde le moins possible; ainsi on en mettra davantage sous les pieds de derrière que sous les pieds de devant, et on n'en mettra point du tout sous les râteliers et dans les allées des étables. Cette disposition est de plus commandée par la manière de se coucher des animaux, qui, dans ces cas, s'appuient beaucoup plus sur leurs parties postérieures.

Cette observation ne s'applique pas cependant aux moutons et aux cochons, puisqu'ils restent libres dans les bergeries ou dans les parcs, et qu'ils se couchent où ils veulent. Pour eux, il faut couvrir entièrement le sol de litière.

Pour faire la litière on dit-perçé, également la paille dans toute la partie qui en doit être couverte, au moyen d'une fourche qui la prend sur les tas dont on a à disposer; ensuite on fortifie le bord extérieur par une seconde dispersion. Il ne doit pas y en avoir moins de six pouces d'épaisseur dans ce bord, qu'on relève pour la propreté, au moyen du manche de la fourche. Cette manière de préparer la litière est employée chez de grands éleveurs d'animaux. Sans doute on ne doit pas exiger la même perfection dans les écuries et les étables de nos cultivateurs; mais on peut, sans un plus grand emploi de temps, en approcher suffisamment. C'est vers cette approximation que nous voudrions que les cultivateurs tendissent davantage.

Lorsqu'il arrive parfois que les pailles récoltées sont insuffisantes pour procurer à tous les animaux une litière convenable, on doit, dans ces circonstances, pour remédier à cette pénurie, utiliser les feuilles d'arbres, fougères, ou employer du sable, des sciures de bois, de la tourbe, des terres rapportées, etc.

Les feuilles des arbres se laissent moins facilement pénétrer par les liquides que la paille des céréales; leur tissu se prête moins à une prompt absorption des fluides, et par suite leur décomposition s'opère bien plus lentement. La fermentation se trouve ainsi retardée, et il en résulte que l'on doit attendre davantage la bonification des fumiers, et que le moment de leur emploi est reculé. Cette résistance que les feuilles présentent à une rapide pénétration des liquides est un grave inconvénient; car ceux-ci, n'étant pas absorbés par la litière, s'échappent et se perdent inutilement.

Pourtant les feuilles constituent une ressource dans certaines circonstances, mais on peut dire que, généralement, elle n'est qu'à la portée du petit cultivateur qui utilise la main-d'œuvre de la famille, et ne porte pas en ligne de compte les journées consacrées à la récolte de cette litière; les conditions sont toutes différentes pour celui qui, pour opérer ce travail, doit recourir aux étrangers.

Parmi les feuilles de nos bois, il en est, qui renferment un principe nuisible à la végétation, telles sont les feuilles du chêne; il faut alors avoir la précaution de ne les transporter sur les terres que lorsqu'elles ont été mélangées parfaitement avec les excréments, et lorsqu'elles ont subi une décomposition complète; autrement on exposerait les récoltes à en éprouver de fâcheux effets.

La végétation qui se développe sous les arbres est un indice de la valeur de leur dépouille; et à ce titre, les aiguilles des pins et des sapins méritent une mention spéciale. Toutefois ces dépouilles, comme celles des arbres feuillus, ne se décomposent qu lentement et retardent la fermentation des fumiers qui doivent être conservés en tas plus longtemps que si les excréments eussent été mélangés à de la paille; mais lorsque le mélange a eu lieu, que les phos-

mènes de la fermentation se sont accomplis, le fumier qui en résulte est pourvu de propriétés qui ne le cèdent en rien à celles du fumier obtenu au moyen de la paille. (A continuer.)

REVUE DE LA SEMAINE

La persécution contre l'Eglise catholique se fait sentir dans plusieurs pays de l'ancien comme du nouveau monde. A l'Italie, à l'Espagne, à la Suisse et à l'Allemagne se joint le catholique empire d'Autriche. Depuis quelques années déjà, il s'efforce de se détacher de Rome par une conduite équivoque et par une législation qui le conduira à bien des agitations et à bien des infortunes. Lorsque Pie IX s'est appliqué, tant de fois à faire comprendre au monde entier, aux rois comme aux peuples, que les générations de l'avenir seront encore plus malheureuses que les sociétés actuelles, à moins que l'éducation de la jeunesse ne se fasse par des principes vrais et chrétiens, et qu'elle ne soit confiée en mains intelligentes et pures; ses chambres d'assemblée, poussées par un libéralisme insensé, et ennuyées d'être restées fidèles au devoir depuis le concordat de 1854, profitant de l'étourdissement dans lequel les désastres de Sadowa avaient plongé l'Empereur, accordaient inconsidérément, en 1868, même aux enfants de sept ans, le droit de changer de religion, et faisaient sur l'enseignement la loi la plus impie et la plus funeste qui puisse régir un peuple catholique: c'est ce qu'on appelle les lois confessionnelles.

Ai force d'être absurde, cette législation, anti-nationale en même temps qu'elle est anti-religieuse, réveille la foi des catholiques et fournit à l'épiscopat l'occasion de montrer sa foi et son dévouement pour les âmes qui leur sont confiées. Les traits de courage qu'on rapporte sont nombreux et bien propres à mériter les sympathies et l'admiration de tous les enfants de l'Eglise.

Dernièrement encore, un correspondant de Vienne nous apprenait que le ministre des cultes, M. de Streinzer avait infligé une amende à Mgr. de Rudigier, en punition d'un acte que le gouvernement ne trouve pas entièrement conforme à ses lois de 1868. Mgr. de Rudigier, dit cet écrivain, est une des illustrations de l'épiscopat d'Autriche, un des plus preux combattants de l'Eglise militante. Comme de raison, les libéraux le détestent cordialement. Ils ne manquent pas de le dénoncer de temps en temps au gouvernement, tantôt pour un sermon dans lequel il s'est exprimé avec une franchise apostolique au sujet des graves atteintes que les nouvelles lois portent à l'Eglise, tantôt par un acte d'autorité épiscopale qui n'est pas de leur goût. Il est donc à présumer qu'ils approuveront le procédé du ministre. La lutte, une fois engagée, l'autorité civile ne pourra guère reculer; au moins le gouvernement actuel ne le pourra pas, sans s'attirer la haine implacable de son parti. Il se verra donc forcé d'aller d'amende en amende, et enfin d'arriver à des mesures plus sévères. Obtiendra-t-il pour cela le consentement de l'Empereur? Et quand même il parviendrait à l'obtenir, se sera-t-il bien rendu compte de l'effet que l'emprisonnement d'un évêque produirait sur l'immense majorité de la population? En Amérique, nous voyons aussi la persécution, comme au Brésil, qui en est rendu à emprisonner les évêques; au Pérou, qui expulse les jésuites; dans le Venezuela, qui proscribit les couvents; au Mexique, qui met la main de l'Etat sur la liberté de l'Eglise; au Nouveau-Brunswick, où des prêtres pieux et zélés sont traités comme des repris de justice.

Hélas! rien face de toutes ces abominations qu'excite l'en-

fer dans sa rage contre le Christ et son Eglise, quelle doit être l'attitude des fidèles? Ont-ils se laisser amollir par les exemples des impies, par les errements des apôtats passés au parti ennemi et qui devraient briller d'une vive lumière dans la Cité du Seigneur; peuvent-ils même rester indifférents, demeurant tranquilles spectateurs des efforts qui se font partout pour détruire le règne de Dieu sur la terre?

Non, certes, et si la Providence n'a pas mis dans leurs bras la victoire qui terrasse les ennemis, qu'ils prient au moins, et le Dieu des miséricordes viendra secourir les siens. Qu'ils aient les sentiments des évêques d'Italie qui, réunis à Ravenne, ont rédigé, avant de se séparer, aux autres évêques catholiques persécutés, la noble et belle adresse que nous sommes heureux de reproduire ici. Elle est datée du 24 juillet 1874.

Vénérables frères, C'est à chacun des fidèles du Christ que St. Paul recommandait de pleurer avec ceux qui pleurent; mais nous sentons que ce conseil s'adresse plus particulièrement à nous, évêques sous-jugés, lorsqu'il nous arrive de voir quelqu'un de nos vénérables frères exposé non seulement aux périls, mais à la persécution ouverte, et à la prison, où leur présence témoigne clairement de l'iniquité des temps. C'est pourquoi, avant de quitter les cendres sacrées du très vaillant martyr du Christ, Apollinaire, près desquelles nous nous sommes réunis, afin de célébrer l'anniversaire dix-huit fois séculaire de sa mort, nous avons jugé que nous devions remplir cette partie de notre charge vis-à-vis de vous surtout, nos frères d'Allemagne, de Suisse, et du Brésil qui, fortifiés par la parole et par l'exemple de notre très-auguste Père, Pie IX, Rêpe par la grâce de Dieu, subissez l'horreur des chaînes et de la prison pour la défense des lois très-saintes de l'Eglise catholique. Mais nous en venons à douter si nous devons pleurer plutôt que nous réjouir avec vous, tant nous vous voyons aller avec joie devant le conseil de ceux qui vous persécutent, par la raison que vous avez été dignes de souffrir des outrages pour le nom de Jésus-Christ. Nous avons présents à nos âmes et presque sous nos yeux ce contentement de votre cœur, et en considérant votre visage rayonnant tout entier de la paix que donne la constance et la sécurité apostolique, il se mêle une sorte de joie suave à la douleur que nous concevons de vos tribulations.

C'est pourquoi nous nous félicitons tout d'abord, évêques de Poson, de Cologne, de Belém, et de Para, dont les entraves et les chaînes sont, dans nos âges, une gloire nouvelle et un ornement pour la religion catholique. Cependant nous ne pouvons nous défendre entièrement de pleurer lorsque nous vous voyons pleurer, non, certes, à cause de vos peines, si graves qu'elles soient, mais pour le grand dommage qui menace les âmes. Nous mêlons donc nos larmes aux vôtres et nous élevons nos prières vers Dieu, Père de toute consolation, vers Jésus-Christ, consommateur de notre foi, vers la Vierge Immaculée, vers son époux Saint Joseph, patron de l'Eglise catholique, et nous continuerons de prier jusqu'à ce que nous vous voyions rendus à votre liberté première et jusqu'à ce que nous voyions les périls écartés de vos troupeaux.

Et pendant que nos vœux montent ainsi vers le Père des miséricordes, afin qu'il les exauce, nous recevons l'exemple et le secours de votre vaillance et de votre force d'âme, afin que nous aussi nous demeurions fermes et nous combattions pour la maison de Dieu.

Veillez donc, frères vénérables et très-aimés en Notre-Seigneur Jésus-Christ, accueillir ces sentiments de notre

amour, ces félicitations et ces vœux fraternels.

Viennent ensuite les noms des vingt six cardinaux, archevêques et évêques, jaloux d'imiter l'Auguste Vieillard qui tous les souverains et toutes les sectes anti catholiques ne peuvent enlever de répandre sur tous les peuples le vin et le miel de ses sublimes enseignements, de sa confiance dans les promesses du Divin Maître et de sa charité.

Quel contraste entre ces paroles franches et courageuses, entre cette démarche fière et vraiment épiscopale, et la poltronnerie du gouvernement français qui, pour plaire à Bismarck, vient de retirer l'*Orénoque* des eaux de Rome. Ce bâtiment stationnait à *Civita Vecchia* depuis le mois d'août 1870; il avait pour mission de se tenir à la disposition du Saint Père, pour le cas où Sa Sainteté se déciderait à quitter l'Italie. En se rendant aux vœux de son géolier prussien, le gouvernement de M. de Mahon veut qu'il commet une lâcheté, et dans sa honte il offre le *Kléber*; mais Pie IX, si jamais il doit s'en servir, devra le faire venir d'un port français. Le cœur de tous les Romains véritablement amis de la France a saigné en faisant ses adieux à l'*Orénoque*. Après avoir montré par l'histoire que la France fut grande, haute et puissante tant qu'elle remplissait fidèlement ses devoirs de Fille aînée de l'Eglise, tandis qu'elle se vit déchoir de sa prospérité, de sa puissance et de sa grandeur, chaque fois qu'elle a déserté sa sainte et glorieuse bannière, l'*Osservatore Romano* ajoute ces paroles bien saisissantes :

" C'est pourquoi nous assistons avec une vive douleur au départ du dernier symbole de sympathie et d'attachement que le gouvernement français conservait encore auprès du Saint Siège; car il est à prévoir que cette suprême défection coûtera de nouvelles larmes à cette généreuse et malheureuse nation. Cependant que l'*Orénoque* lui porte nos salutations cordiales, avec l'assurance que nous ne lui enlevons rien de l'estime et de l'affection que nous lui avons toujours données. C'est sans doute un décret de la Providence Divine que le Souverain Pontife et l'Eglise, pour que leur triomphe soit plus splendide et solennel, doivent être abandonnés de tous et complètement livrés à leurs ennemis. Enfin, pour sa consolation, la nation française doit conserver la certitude qu'elle n'en reste pas moins l'instrument matériel des volontés de Dieu; car c'est contre sa volonté manifeste qu'a été accompli par ses gouvernants ce dernier acte de faiblesse et de défection, pour lequel ils ne peuvent invoquer que cette excuse, la plus humiliante de toutes: Ainsi l'a voulu Bismarck! "

Mais, dans sa miséricorde, le Seigneur peut combler une âme des plus ineffables délices, juste au moment où il semble qu'elle va être écrasée sous le poids de ses lourdes épreuves. St. Paul, au milieu des persécutions et des souffrances, s'écriait: *Superabundo gaudia in omni tribulatione nostra*. Pie IX a aussi des moments de joie, des heures de consolation. Il est donné à ceux qui l'approchent d'être quelquefois les heureux témoins non seulement de son calme et de sa résignation angélique, mais de lui voir éprouver les plus vifs sentiments de bonheur. Ainsi les conversions au catholicisme, qui ont été annoncées dans les dernières semaines, ont fait la plus heureuse impression sur le Saint Père.

" On rapporte, lisons-nous dans l'*Echo de Rome* (17 octobre), que Pie IX, ayant lu la dépêche qui lui annonçait la conversion au catholicisme de la reine douairière de Bavière, veuve de Maximilien II, a levé les yeux au ciel et a répandu de copieuses larmes de joie.

" Cette princesse appartient par sa naissance à la famille royale de Prusse; d'où il faut conclure que le prussien Bis-

marck, avec ses fureurs contre l'Eglise catholique, obtient le contraire du résultat voulu. Bien des âmes suivront l'exemple de la noble princesse.... Si le mal est contagieux, le bien l'est également, et les idées d'honneur, de vertu, de dignité, de religion, se réveillent et s'affirment sous l'aiguillon de la tyrannie.

L'abjuration du duc de Northumberland, qui a eu lieu le 29 septembre, sert aussi à consoler le Pape des amertumes que lui causent les perfidies et les trahisons.... Ces conversions et celle de Lord Ripon seront suivies par un mouvement très accentué dans l'Eglise anglicane.

En Canada, l'attention est toute concentrée sur la sentence de mort portée contre M. Lépine, accusé, comme on le sait, d'avoir pris part à la condamnation et à la mort de Scott. Si cette peine n'est pas commuée par le Gouverneur Général, le brave Métis sera pendu le 21 janvier prochain.

Nos lecteurs connaissent toute cette histoire des Métis de Manitoba, et les vexations qu'ils ont eu à souffrir depuis qu'ils sont entrés dans la confédération. Et voilà qu'on commence à leur faire payer, très cher la longanimité et la patience dont ils ont fait preuve dans leurs relations avec le gouvernement canadien. Aujourd'hui les faits parlent si haut et la vérité est tellement éclatante que le silence est devenu impossible.

Avouons-le donc franchement, non, le beau rôle, le rôle noble et irréprochable n'a pas été de notre côté. Ce sont ces braves et fiers sauvages qui se sont montrés hommes d'honneur, amis de la justice, animés des sentiments qui inspirent une civilisation qui a pour base la religion, le droit et la vérité. Et nous, nous avons agi comme des fourbes, finon comme des insensés, uniquement préoccupés de mesquins intérêts. Nous avons fait fi de l'honneur en manquant à une parole qui était sacrée; nous avons manqué à l'honnêteté en ne donnant pas assez tôt le gouvernement promis, en poursuivant de toute manière ceux qui tous les droits rendaient inviolables et en condamnant avec des formalités que nous avons su rendre iniques et mensongères, des hommes sur lesquels l'équité nous refuse toute juridiction.

Espérons que l'iniquité ne sera pas consommée, et que nos chefs interviendront à la dernière heure, au moins; car le sang innocent crierait vengeance. La loi de la force est une loi païenne et barbare: ne se retournerait-elle pas contre ceux qui auraient la cruauté d'y avoir recours?—Le pur sang d'Abel a fini par tuer l'ignoble Caïn.

Heureusement nous avons eu, en ces derniers temps, des fêtes et des spectacles qui peuvent donner des espérances pour l'avenir, et qui montrent que, après tout, nous ne sommes peut être pas dans le pire des mondes; nous voulons parler des solennités dont Québec, Sherbrooke et Outaouais ont été les heureux témoins, à l'occasion de la consécration des Nos Seigneurs les évêques Racine et Duhamel. Hétons-nous de le dire, notre pays est encore un de ceux qui écoutent la voix des évêques, et c'est ce qui fortifie notre confiance dans l'avenir. Oui, si nous savons toujours être dociles, ces nouveaux évêques, de même que ceux nous avons avant eux, opéreront des choses étonnantes, quoiqu'ils paraissent, humainement parlant, dénués de moyens propres à les produire.

Qu'on le sache bien, en effet " ce ne sont pas les littérateurs, les philosophes, les orateurs, les savants, les tribuns ou les représentants du peuple qui ont civilisé le monde et qui l'ont doté de tous les avantages dont il est aujourd'hui si fier; c'est l'Eglise par le moyen de ses évêques. Faites disparaître les évêques de la face de ce monde, et vous l'an-

rer de suite tel qu'il était, avant la venue du Christ, un troupeau d'esclaves gisant dans la boue la plus infecte, et se tordant avec désespoir sous le pied d'une brute couronnée, appelée César."

C'est ainsi que s'exprime un journal estimé de Montréal, et si ces paroles n'ont pas la même autorité, elles ont le même sens que les suivantes, extraites de l'éloquent discours que Sa Grandeur Mgr. Langevin, évêque de Rimouski, prononça au sacre de Mgr. Duhamel, à Outaouais.

"Le vrai Pasteur, nous dit Notre Seigneur, entre par la porte dans la bergerie; c'est-à-dire qu'il lui faut la vocation divine."

Nul ne s'attribue cet honneur, ajoute de son côté le grand Arêtre, non celui qui est appelé de Dieu, comme Aaron. De là la question adressée par le Consécrateur: "Avez-vous un rescrit apostolique?" puis la lecture de la bulle qui nomme l'élu, et lui donne la mission légitime. Ainsi le Consécré se trouve-t-il canoniquement uni au centre de l'unité catholique, au Pape; aussi cette branche se trouve-t-elle greffée au tronc même de l'arbre, qui est l'Eglise Romaine; ainsi le nouveau pasteur se trouve-t-il à entrer dans son diocèse par la porte, que lui ouvre celui-même à qui sont confiés les clés du royaume des cieux.

Le bon Pasteur fait entendre sa voix à ses brebis et ses brebis l'écoutent. Voilà un des premiers devoirs de l'évêque, l'enseignement de son troupeau, la prédication..... La parole divine, il devra l'annoncer à temps et à contre-temps; il devra s'en servir pour éclairer, exhorter et reprendre.

Le bon Pasteur conduit et précède son troupeau. A la parole il doit joindre l'exemple, encore plus puissant que la parole. C'est afin que son peuple l'aperçoive de loin et puisse le suivre, qu'il porte la mitre, ce casque du Salut, qui lui permettra de marcher à la tête de son peuple pour combattre les ennemis de la vérité et de la vertu. A tous, il dira avec Saint Paul: Soyez mes imitateurs comme je le suis moi-même de Jésus-Christ.

Le bon Pasteur veille sur son troupeau. Il est placé sur son trône, sur un lieu élevé, pour que de là il ait l'œil sur tous les points de son diocèse, qu'il exerce la vigilance de la sentinelle fidèle..... Etant chef d'une nombreuse famille, il contracte toutes les obligations d'un père envers ses enfants; amour, surveillance et correction.

Le bon Pasteur nourrit encore son troupeau; il l'éloigne des fâcheux emprisonnés de l'erreur et du désordre, et il s'occupe à la pasture d'une nourriture saine et toute esléte, à l'abreuver aux sources pures qui jaillissent jusqu'à la vie éternelle. Toujours attentif à éloigner de son troupeau les dangers spirituels, par ses prières ferventes, l'évêque attire sur lui des grâces abondantes; par ses soins à préparer les jeunes lévites, il lui procure des pasteurs secondaires, remplis de zèle, de science et de désintéressement; par sa sollicitude et sa tendre compassion enfin, il assure à la jeunesse une éducation solidement chrétienne, et appropriée à ses besoins; des asiles aux orphelins, aux vieillards et aux malades; des secours aux pauvres, aux délaissés de ce monde.

Le bon Pasteur donne sa vie pour ses brebis. Il leur consacre son temps, ses talents, ses connaissances, sa santé; il se dépense avec joie tout entier pour elles. Puis quand il a ainsi épuisé toutes ses forces au service des âmes qui lui sont confiées, il n'hésite pas à sacrifier sa vie elle-même, à l'exemple du Pasteur des Pasteurs qui nous dit dans son Evangile: Je donne ma vie pour mes brebis. *Animam meam pono pro ovibus meis.*

Repatriement

Nos lecteurs liront avec plaisir les détails suivants que nous donne le *Courier du Canada*, concernant la colonisation.

Le 24 juin dernier va produire ses fruits. Le Gouvernement s'occupe d'agglomérer les colons, de leur accorder les moyens de fonder des paroisses ou des centres qui réunissent toutes les conditions de stabilité et de progrès. Bientôt une visite des endroits propices sera faite. Elle sera dirigée par le futur ambassadeur et par les officiers du Gouvernement dont l'intelligence et le dévouement sont à toute épreuve.

Très-bien nous avons foi, pour notre part, dans les efforts réunis de plusieurs colons, qui, sous l'égide et la protection des pouvoirs religieux et civils, unissent leurs efforts pour fonder un établissement. C'est ainsi qu'on créera de nouveaux centres, de nouvelles paroisses, de nouveaux districts.

Quand les bases auront été jetées, restera la question des revenus publics. Elle est toute réglée, si l'on adopte l'octroi des lots alternatifs.

Par exemple, le Gouvernement va dépenser \$1000 pour fonder une paroisse. Les lots donnés valaient avant leur octroi \$1000, 100 familles s'y établissent. Le Gouvernement conserve un lot entre chaque lot donné. Les lots qu'il aura ainsi conservés, cinq ans après l'octroi des autres lots et des \$1000, seront vendus par le Gouvernement à de nouveaux colons, et lui rapporteront, s'il le désire, de dix à vingt mille piastres. Car ces nouveaux colons paieront avec plaisir des prix élevés pour se procurer une bonne terre neuve dans une paroisse toute organisée et d'accès facile par de bonnes voies de communication.

Tout cela est élémentaire. La seule difficulté était de trouver un choix de bonnes familles pour commencer l'établissement. Le 24 juin a résolu la question, et le Gouvernement est décidé à en faire profiter le pays.

Tout ce qui constitue l'état social doit être protégé par l'autorité

Chien invoquant l'assistance de la police.—Voilà, dit l'*Aigle* de Toulouse, un nouvel exemple de l'intelligence de la race canine. Il y a quelque temps, un chien courait sur le boulevard d'Arcole, poursuivi par des gamins qui lui avaient attaché une caserole à la queue. Malgré la frayeur qu'il éprouvait, l'animal regardait avec soin les maisons du boulevard; il semblait en chercher une; et, l'ayant trouvée, il n'hésita pas. Il entra tout droit dans la maison du commissaire de police. Une fois arrivé dans le bureau du magistrat, le chien se coucha tranquillement, et dans l'attitude d'une sécurité complète.

Le commissaire a fait chercher la propriétaire de l'animal, et celle-ci est venue immédiatement réclamer son chien. Quelques jours auparavant, cette femme, qui est d'un certain âge, s'étant trouvée en lutte aux mauvaises plaisanteries des mêmes gamins, était allée se plaindre au commissaire. Le chien avait accompagné sa maltresse, et se souvenant sans doute de la protection que le commissaire lui avait accordée, il la réclama pour lui-même.

Ne maltraitez pas les animaux car ils vous servent de toutes leurs forces et de toute leur intelligence

Le cheval protecteur.—Un cultivateur du voisinage de Montélimar possédait depuis longtemps un bidet. L'animal, pour une infinité de choses de ce monde, est un grand défaut, mais pour le cheval, c'est infailliblement un vice rédhibitoire. Aussi notre homme résolut-il de se débarrasser de son bidet. Le jour du marché il se mit en route pour Montélimar; son jeune fils, monté sur le bidet, cheminait en avant, tandis que le père, qui voyait à pied, se

trouvait en arrière. Tout à coup un gros chien vint saisir l'enfant par le bas de sa blouse, le fit tomber du cheval et allait se précipiter sur lui. Voyant cela, le bidet suivit le chien par le cou avec ses dents, et le jette par terre avec tant de force qu'il le tua sur le coup. Tout cela fut accompli avant que le jâre, qui se trouvait à une distance assez éloignée, ait eu le temps d'accourir. Il fut si touché du courage et du dévouement du pauvre animal, qu'il renonça au projet de le vendre, et repêta le chemin de son logis. Le bidet retrouva les douceurs de son écurie; il y terminera paisiblement sa carrière, et sera un exemple de la vérité de ce principe, qu'une bonne action trouve toujours sa récompense.

Le coaltar sur les plaies des arbres

Un bonné nous écrit: "Quelques arboriculteurs préconisent le coaltar pour cicatrizer les plaies des arbres; d'autres le repoussent, comme brûlant les tissus vivants de l'arbre.—A qui donner raison?"

A l'un et à l'autre, suivant les cas: le coaltar pur est trop corrompé pour les jeunes arbres fruitiers de nos jardins; il faut le mêler à faible dose à d'autres matières horticoles. Mais sur les vieux arbres de nos robustes arbres fruitiers, les tissus vivants sont assez rustiques pour le supporter.

Orienter les plants d'arbres fruitiers comme ils l'étaient en pépinière

Nous empruntons à un *Guide pour la culture des arbres fruitiers*, publié par M. Brassart, les renseignements suivants:

Les plants d'arbres devront être orientés comme ils l'étaient en pépinière. C'est une condition essentielle que du son temps Forsyth recommandait, car quand on examine la coupe horizontale d'un arbre faite à quelque distance du sol, on remarque que les tissus sèveux sont plus développés du côté du sud et que la moelle qui formait primitivement le centre de l'arbre est repoussée vers le nord en ce sens que la souche de ces tissus est moins épaisse de ce côté. L'observation de cette condition produit souvent la mort, le languissement ou la torsion des arbres, notamment des pommiers. L'impossibilité absolue où sont mis les arbres de suivre les impulsions de leur jeunesse, la gêne constante et leurs efforts incomplètement efficaces pour reprendre leur orientation primitive, sont la cause de ces divers phénomènes. Dans les plantations faites sans observer cette règle, ce n'est qu'au hasard qu'on doit attribuer le beau et constant état des plants qui ont été, lors de leur transplantation, remis dans leur exacte orientation de pépinière.

Les incisions longitudinales de l'écorce sont utiles pour servir au développement des plants pour reconnaître leur orientation. Une simple marque, toujours faite du côté de l'Est, suffit. A défaut, on reconnaît assez souvent l'orientation du Sud par une teinte plus grise de l'épiderme verticale.

"Les plants ne doivent jamais être mis en terre plus profondément qu'en pépinière."

L'agriculture et le bâtiment

Voici un extrait intéressant du tout prononcé par M. Léopold de Galliard à un banquet du Comice d'Orange:

"Il y a, près de vingt ans, Messieurs, un maître-maçon que je suffrage universel de la Corièze avait envoyé à l'assemblée législative, terminait un discours par ce dicton de sa profession: *Quand le bâtiment marche, tout marche!* Rien ne semble d'abord plus vrai, plus digne de passer à l'état d'axiome. Tous ceux d'entre nous qui ont la témérité d'appeler chez eux le maçon, savent que derrière lui viennent le charpentier, le plâtrier, le peintre, le serrurier, le menuisier, enfin la série complète des corps de métier.—Et cependant l'expérience a prononcé cet adage. Depuis vingt ans le conseil du citoyen Naudud n'a été largement mis en pratique: le bâtiment a marché, beaucoup marché, trop marché même, au dire des contribuables des grandes villes. Est-ce que tout le reste n'a aussi bien marché? Est-ce que l'agriculture a prospéré comme le bâtiment?"

"Qu'il me soit permis de vous proposer de remplacer cette formule, reconnue fautive par une autre vraiment digne d'une réu-

nion agricole. Au lieu de répéter: *Quand le bâtiment marche, tout marche!* disons bien haut: *Quand l'agriculture marche, tout marche!*"

Qu'on essaie de ce principe, et l'on verra que tout le monde, gouvernement et particulier, s'en trouvera bien, et nous osons promettre que des jours de bien être et de bon accord se lèveront sur notre pays.

Pression des fourrages

L'usage des presses à fourrages a ceci de précieux que, par leur moyen, on peut récolter les fourrages beaucoup moins desséchés que dans la pratique ordinaire. Si, en outre, on les asperge d'eau salée, en les mettant en presse, la pression pénètre la masse du précieux condiment, et on obtient des fourrages doués de leur maximum de qualité nutritive, dont la conservation sous un faible volume ne donne aucune inquiétude au cultivateur ni à l'acheteur. Ces fourrages, en outre, sont toujours recherchés par les animaux.

Petite Chronique

Paroisses modèles.—Nous empruntons à la *Semaine Agricole* les détails suivants, à l'égard de certaines paroisses qui se distinguent sous le rapport du progrès agricole.

St. Cyprien, près de Montréal.—Parmi les paroisses qui se sont distinguées par la plantation des arbres d'ornement, nous citons avec plaisir St. Cyprien. Cette plantation d'arbres exempte aux citoyens de dépeupiller la forêt, aux jours de fête. Cette paroisse compte plusieurs industries, entre autre, une fromagerie, un moulin à brayer le lin et une manufacture considérable d'étoffes et de Tanneries. Grand nombre de cultivateurs se distinguent par l'amélioration qu'ils font subir à leurs fermes.

L'Ange Gardien, Canrobert.—Outre la bonne tenue de cette nouvelle paroisse qui ne date que depuis à peine vingt ans, la plantation des arbres fruitiers est en honneur, et chaque citoyen, qui a un sol favorable, tient à voir auprès de sa maison un verger. À la dernière exposition du comté, c'est cette paroisse qui a remporté les premiers prix sur les fruits, malgré la complicité des arboriculteurs de St. Hilaire et autres localités qui d'ordinaire offrent les meilleurs fruits sur nos marchés. Le goût de la plantation des arbres forestiers commença aussi à s'y développer; d'ailleurs l'encouragement et l'exemple donné par le Révérend M. Paré, curé du lieu, explique assez clairement le progrès de cette localité. La fromagerie de cette paroisse a donné, cette année, la jolie somme de \$7,000.

Adamsville.—Le Révd. M. Balthazard, ancien curé de St. Charles, a ouvert à son retour d'Europe, une ferme magnifique à quelque distance du village d'Adamsville. Tout en félicitant ce digne curé d'avoir fait des sacrifices pour l'encongement de la colonisation, il en sera en peu d'années rénuméré par le nombre de colons qu'il aura attirés auprès de lui.

St. George d'Henriville.—Cette paroisse marche résolument dans la voie du progrès agricole; l'industrie y a sa grande part. M. Lucien Roy, agriculteur distingué est à confectionner un boulevard qui obtiendra sans nul doute un grand succès sur nos marchés. Contrairement aux autres bienheureux, il pourra être employé sur tous terrains accidentés ou non.

St. Sébastien.—Les cultivateurs de cette paroisse ont déjà commencé à faire des plantations d'arbres qui redonnent de beaucoup l'aspect des habitations; en cela ils imitent leur paroissien St. George d'Henriville. La protection des oiseaux est un vigueur parmi les citoyens de St. Sébastien qui ont pu juger du bon effet de la visite de ces chers petits être ailés, qui dans ce pays n'ont pas été suffisamment protégés. La moisson a été abondante et les arbres n'ont pas été non plus dépeuplés de leur vert feuillage, grâce aux oiseaux qui détruisaient les chenilles à mesure qu'elles apparaissent.

Nous serions heureux, pour notre part, de pouvoir signaler à l'attention de nos lecteurs, les paroisses qui, à l'instar de celles que nous venons de signaler, coopèrent à la grande œuvre des améliorations agricoles. Toutes communications à ce sujet rece-

ont un accueil favorable dans nos colonnes.

Stc. Anne de la Pocatière. — Nous apprenons avec plaisir que plusieurs riches cultivateurs de cette paroisse sont en voie de former une association pour l'établissement d'une fromagerie. Lorsque l'on apprend qu'une pareille se n pu réaliser dans une seule année, la somme de \$7,000, par la fabrication du fromage, il n'y a pas à hésiter d'établir une industrie aussi lucrative. D'un autre côté, nous voyons également avec plaisir que l'on s'occupe de donner à notre village un nouvel aspect, sous le rapport de l'embellissement par la plantation d'arbres forestiers. M. le Dr. Hosple Desjardins vient de planter tout le long de son immense propriété un grand nombre de jeunes érables. Cet exemple sera suivi, nous l'espérons, par tous les propriétaires de ce côté du village. A cet égard nous avons une entente cordiale entre les paroissiens afin de macadamiser la route qui conduit aux charas pour voir à l'entretien des trottoirs, et nous n'aurons rien à envier à nos plus grands villages: Colborne-Couvent, école d'agriculture, et un village tel qu'il doit être.

Avantages d'une fromagerie. — Le *Franco-Canadien* informe qu'un cultivateur a reçu du directeur de la fromagerie de Stotsville, la jolie somme de \$118.65 pour avoir fourni du lait pendant 98 jours seulement, étant le produit de cinq vaches ayant donné 112 livres de lait par jour. Un autre cultivateur, M. C. Arteau, a reçu, la somme de \$23.30, produit d'une jeune vache de quatre ans, ayant donné 28 livres de lait par jour, pendant 98 jours.

La récolte en blé aux Etats-Unis. — Le *New-York Herald* rapporte que la récolte en blé des Etats-Unis excède de 2 ou 3 par cent la moyenne des dix dernières années. Les insectes, la sécheresse, les inondations ont notablement réduit la récolte dans beaucoup de localités, mais dans le rendement général ces pertes partielles ont été plus que compensées. On estime que la récolte de blé en Californie, cette année, sans compter l'approvisionnement nécessaire pour sa population de 700,000 Ames, s'élèvera à 600,000 tonnes pour l'exportation. En supposant que cet excédant soit transporté de San-Francisco à New-York par charriots, dont chacun porterait une tonne, nous aurions une ligne de charriots qui s'étendrait sur une longueur de 3,000 milles. La tête de cette longue procession entrerait à New-York, avant que la fin soit sortie de San-Francisco. Nous aurons assez de blé, ajoute le *New-York Herald*, pour satisfaire à toutes les demandes à l'intérieur et à l'étranger pendant toute l'année courante.

RECETTES

Remède du docteur Debreyne contre la surdité
 Le Dr Debreyne, médecin de la grande Trappe, recommande le moyen suivant qui est des plus faciles et des plus économiques. On se remplit la bouche de fumée de tabac (de l'aide soit d'une pipe ordinaire, soit du cigare), ou d'une plante aromatique sèche, comme la sauge, par exemple, si l'on ne pouvait supporter la fumée de tabac; on tient la bouche et le nez hermétiquement fermés, et on fait alors une forte expiration. La vapeur pénètre alors dans deux conduits appelés trompes d'Eustache, qui ont pour objet de faire passer de l'air dans l'oreille, et dont l'obstruction cause la surdité. On répète cette petite opération plusieurs fois par jour, et assez souvent on obtient quelque effet dès les premiers jours, quelquefois dès les premiers heures. C'est surtout dans les surdités qui sont la suite d'angines ou maux de gorge que convient ce remède. Il peut aussi chez les vieillards, remédier à la paresse de l'oreille, par la propriété excitante de la vapeur. Il ne peut d'ailleurs jamais nuire à personne.

Moyen pour couper le verre en employant l'essence de térébenthine

On frotte avec de l'essence de térébenthine le morceau de verre que l'on veut façonner. Ainsi préparé, le verre, qui est d'une si grande difficulté à couper sans le diamant, se laisse attaquer avec la plus grande facilité avec une pierre de cisneux. Ce procédé simple peut être très-avantageux pour utiliser les débris de cristaux de vitres.



A V I S

ASSEMBLEE LEGISLATIVE

Québec, le 6 Novembre 1874.

Il est donné avis, que conformément à la 50^e section de l'Assemblée législative de la Province de Québec, toute pétition pour bill privé doit être présentée, le ou avant le 17 Décembre prochain.

G. M. MUIR,
 Greffier de l'Assemblée Législative.



DEPARTEMENT DE LA MARINE ET DES PECHERIES

Le Département recevra des Soumissions jusqu'à MIDI le 16 Novembre prochain, pour la construction d'un

PHARE

Sur le quai de la

POINTE A UX ORIGNEAUX

Paroisse de la Rivière-Ouelle, Comté de Kamouraska.

Les PLANS et DEVIS pourront être examinés à l'agence du département à Québec, ainsi qu'au bureau de Monsieur Ernest Gignou, N. P., à la Rivière-Ouelle, où les personnes désirant soumissionner pourront aussi se procurer les blancs nécessaires. Le Département ne s'engage pas d'accepter la plus basse ou aucune des soumissions.

WM. SMITH,

Député Ministre de la Marine et des Pêcheries.

Ottawa, 16 Octobre, 1874.

PRIERE A NOS ABONNES DE PAYER AU PLUS TOT



CONTRAT DE LA MALLE

Des Soumissions adressées au Maître-Général des Postes, seront reçues à Ottawa, jusqu'à MIDI, VENDREDI, le 4 DÉCEMBRE prochain, pour le transport des malles de Sa Majesté, pour un contrat proposé pour quatre ans, SIX fois par semaine aller et retour, entre la RIVIERE DU LOUP et EDMUNDSTON, à commencer du Premier Janvier prochain.

Le transport devra être fait dans une diligence, wagon ou sleigh commode et confortable, tiré par deux ou plusieurs chevaux et sujet à l'approbation du Maître-Général des Postes en tout temps. Chaque voiture devra être pourvue d'un compartiment couvert pour protéger les malles contre le mauvais temps.

Les malles devant laisser Rivière-du-Loup chaque jour, les dimanches exceptés, à 4 heures P. M., ou après l'arrivée de la malle de Québec, et arriver tous les jours à Edmundston, les lundis exceptés, à 7 heures A. M. ou quinze heures après le départ de Rivière-du-Loup.

Les malles devant passer Edmunston chaque jour, les dimanches exceptés, à midi, ou après l'arrivée de la malle de Grand Falls, et arriver à Rivière-du-Loup chaque jour, les lundis exceptés, à 5 heures A. M., ou quinze heures après le départ d'Edmunston.

Le contracteur consentira aux conditions suivantes, en vue de l'ouverture probable de communications par voie ferrée, entre Edmunston et Rivière-du-Loup, durant le terme de son contrat. Il entreprendra de transporter les malles entre Rivière-du-Loup et tel point qui sera le terminus du chemin de fer de temps en temps pendant la durée du contrat, au lieu de et à Edmunston, et sera payé pour ce service tant par mille suivant son contrat pour transporter la malle sur toute la distance qu'il y a entre Rivière-du-Loup et Edmunston, en renonçant à toute réclamation ou demande de compensation, à raison de telle réduction de trajet et en continuant le service entre Edmunston et le terminus du chemin de fer, les autres conditions du contrat en ce qui regarde la vitesse de parcours et les autres conditions demeurant les mêmes.

Des notices imprimées contenant d'autres informations sur les conditions du contrat projeté, peuvent être vues, et des blancs de soumissions peuvent être obtenus aux Bureaux de Poste de Rivière du Loup, d'Edmunston, et aux Bureaux intermédiaires, ou au bureau du sousigné;

WM. G. SHEPPARD,
Inspecteur des Postes

Bureau de l'Inspecteur des Postes,
Québec, 28 oct., 1874.

**COMPAGNIE
D'ASSURANCE MUTUELLE
CONTRE LE FEU**

Des comités de Stanstead et Sherbrooke.

Les membres de la compagnie ci-haut sont par les présentes notifiés que les taux d'impositions suivants ont été imposés sur les billets de dépôts en force aux dates ci-dessous mentionnées, savoir:

Sur tous les billets en force le 15 Nov.,	1873,	11-2	p. ct.
do do do	6 Fév.,	1874,	11-4 do
do do do	12 Avril,	do	3-4 do
do do do	22 Mai,	do	1-2 do
do do do	28 Août,	do	1 do

Total... 5 par cent.

Les dites impositions formant cinq par cent sur le montant original des billets de dépôt (les endossements pour extinction étant déduits), doivent maintenant être payées au bureau de la compagnie, à Sherbrooke, ou à un agent de la compagnie dûment autorisé, le, ou avant le septième jour de novembre prochain.

A. G. WOODWARD,
Sect. Trésorier.

Bureau de la Cie. d'Ass. Mut.
contre le feu de S. & S.
Sherbrooke, 7 octobre 1874.

LA "BRITON"

ASSOCIATION MÉDICALE ET GÉNÉRALE SUR LA VIE

Bureau en Chef: 429 Strand, Londres.

Bureau principal pour le Canada: 13 Place d'Armes, Montréal.

La "Briton" a déposé au Gouvernement Canadien au-delà de la somme exigée, \$100,000, pour garantie de ses Polices émises en Canada.

Les Polices ordinaires de cette Compagnie sont payables pen-

dant la vie de l'assuré, par une nouvelle application des Dividendes.

JAS. B. M. CHIPMAN, Directeur-Gérant, Montréal.

F. X. COCHUE, Inspecteur des Agences
Les paroissiens de Ste. Anne, et des environs qui désireraient obtenir une Police d'Assurance sur la vie, pourront s'adresser directement à

FIRMIN H. PROULX, Agent local

MUSIQUE NOUVELLE

REÇUE DE PARIS

PAR LE DERNIER STEAMER

ROMANCES FRANÇAISES:

Ferme les beaux yeux	Poisot	50 centims
Le domino rose	Arago	50 "
Né t'en vas pas	Rupès	35 "
Chanson de Jean Prouvaire	Holmès	50 "
Algyre (vers du roi Henri IV)	Rupès	50 "
La petite marchande de violettes	Hausser	40 "
Premier amour	Rupès	50 "
Dernier amour	Rupès	50 "
Dieu sauve la France	Kowalski	40 "
Rappelle-toi	Rupès	50 "
Noble corsier	Henrion	35 "
Chanson d'éte	Rupès	50 "
L'élève obstiné	Hausser	25 "
Marthe	Rupès	50 "
O la menteuse	Henrion	25 "
Je ne sais pas si je vous aime	Rupès	50 "
Préparez beau voyageur	Le Beau	35 "
Lettre à Monsieur le Soleil	Leduc	40 "
Si vous m'aimez	Rupès	50 "
Je n'ose la nommer	Bérat	25 "
Jeanne d'Arc au bûcher	Boissière	30 "
La Colombe	Valenti	50 "

ALBUMS DE CHANT

Recueils de romances françaises illustrées et richement reliés — Boissière — \$3.00

COLLECTION des CHANSONS de GUSTAVE NADAUD

COLLECTION des ROMANCES de H. PROCH

LES RAYONS D'ITALIE — Collection de romances françaises et Duos, d'après les meilleurs auteurs italiens

En vente chez:

A. LAVIGNE

Marchand de pianos et harmoniums, Editeur de musique
113 rue St. Jean, QUÉBEC.

DEPARTEMENT DES DOUANES

Ottawa, 10 avril, 1874.

L'ESCOMTE autorisé sur les ENVOIS AMÉRICAINS, jusqu'à nouvel ordre, sera de 9 par cent.

R. S. M. BOUCHETTE,
Commissaire des Douanes.

L'avis ci-dessus est le seul qui devra paraître dans les journaux autorisés à le publier.